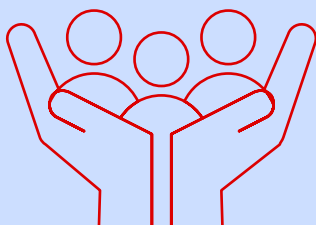
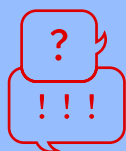


© Benoît Debuissier

## GRAND PROGRAMME D'ENGAGEMENT

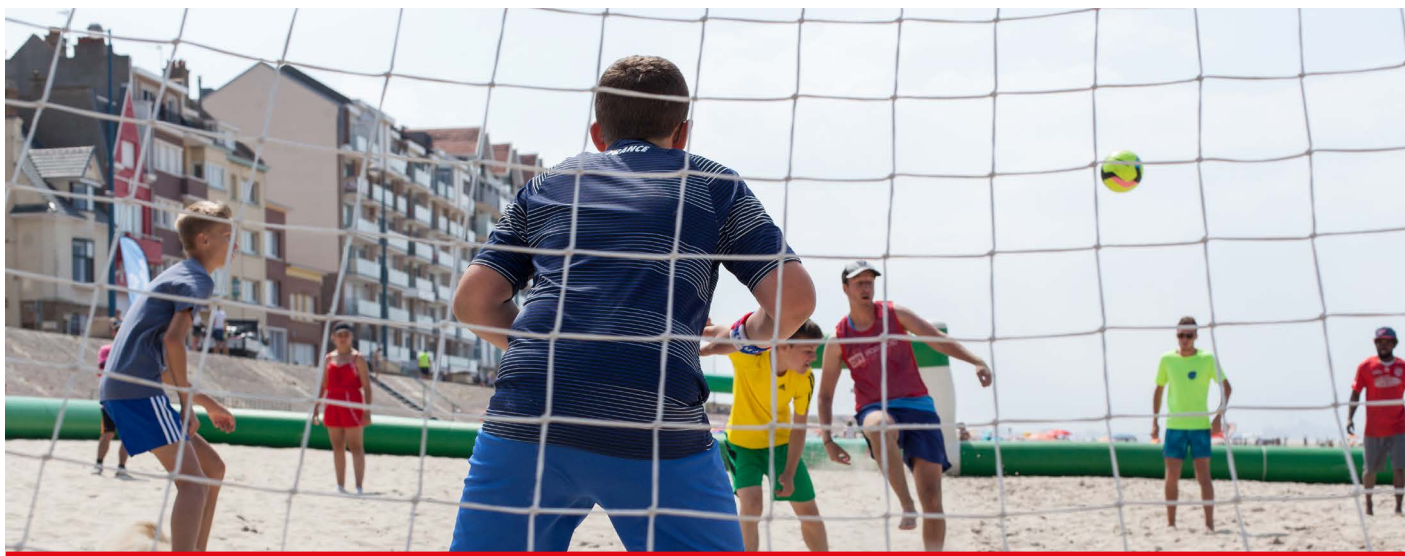


# VOLONTAIRES TOUT TERRAIN

*Engagés pour « tous les sports autrement »*

# SOMMAIRE

Préambule .....	3
Qu'est-ce qu'un grand programme de service civique à la Ligue de l'enseignement et à l'Ufolep ? .....	4
<b>Le grand programme « Volontaires tout terrain »</b> .....	<b>4</b>
Qui peut en bénéficier? .....	4
Stratégie de mobilisation des associations et/ou des collectivités .....	5
Accueillir plusieurs volontaires .....	5
<b>Axe 1 : des volontaires engagés pour une pratique multisport</b> .....	<b>7</b>
<b>Axe 2 : des volontaires engagés pour accompagner la diversification des pratiques sportives</b> .....	<b>9</b>
<b>Axe 3 : des volontaires engagés pour un sport éthique et responsable</b> .....	<b>11</b>
<b>Modalités opérationnelles</b> .....	<b>13</b>
Modalités de financement .....	14
Modalités de mise en œuvre .....	15
<b>Rôle et implication de l'échelon national</b> .....	<b>16</b>
<b>Outils à disposition</b> .....	<b>16</b>
<b>Formations</b> .....	<b>17</b>
<b>Regroupement de volontaires</b> .....	<b>17</b>
<b>Structures partenaires affiliées</b> .....	<b>17</b>
<b>Exemples de fiches missions</b> .....	<b>18</b>
<u>Axe 1 « multisport » :</u>	
Accompagner les activités de la commission sportive et proposer des temps de rencontres entre les clubs et les sections .....	19
Favoriser l'émergence d'activités sportives multisports au sein des associations .....	20
Favoriser la diversification des pratiques sportives au sein des associations sportives .....	21
Favoriser la dimension multisport lors des événements sportifs .....	22
Accompagner des commissions nationales/régionales sportives (CNS/CTRS) .....	23
<u>Axe 2 « pratiques sportives pour tous » :</u>	
Accueillir de nouveaux publics éloignés de la pratique sportive .....	25
Favoriser l'émergence d'activités sportives au sein d'associations .....	26
Favoriser la santé et une activité physique régulière .....	27
Favoriser la rencontre entre associations et habitants .....	28
<u>Axe 3 « sport éthique et responsable » :</u>	
Secourisme .....	30
Citoyenneté et laïcité .....	31
Promotion de l'éthique sous toutes ses formes .....	32
Une pratique d'activités physiques éco-responsable .....	33
<b>Répartition des tâches entre comité Ufolep et fédération départementale de la Ligue de l'enseignement</b> .....	<b>35</b>
<b>Contacts</b> .....	<b>38</b>
<b>Annexe</b> .....	<b>39</b>



## PRÉAMBULE

Proposer des pratiques sportives permettant d'accueillir un nouveau public au sein d'une ou de plusieurs associations d'un territoire, favoriser la rencontre entre associations et habitants, faire découvrir le multisport à l'occasion d'événements sportifs fédérateurs, organiser des pratiques adaptées au sein de structures d'accueil de publics vulnérables ; développer une conscience citoyenne et faire vivre, partout, les valeurs de la République et bien d'autres missions clés en main, un outillage national extrêmement complet et un rassemblement annuel de tous les volontaires : le programme « Volontaires tout terrain » fait peau neuve pour mieux décliner les axes du Plan national de développement de l'Ufolep, et fait la part belle aux enjeux actuels du sport : la santé, l'inclusion, le handicap, la pratique dans les territoires enclavés en milieu rural ou de la politique de la ville, le respect des autres et de la planète.

Créé en 2017, dans le cadre des grands programmes de la Ligue de l'enseignement (D-Codeurs, En toutes lettres...), le programme Volontaires tout terrain voit aussi son pilotage départemental évoluer, pour permettre aux Comités Ufolep et aux fédérations départementales de choisir la modalité la plus adaptée et réussir, ensemble, le développement qualitatif et quantitatif du programme.

**Nadia Bellaoui,**  
secrétaire générale de la  
Ligue de l'enseignement

**Arnaud Jean,**  
président de l'Ufolep et  
secrétaire national de la  
Ligue de l'enseignement



## QU'EST-CE QU'UN GRAND PROGRAMME DE SERVICE CIVIQUE À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET À L'UFOLEP ?

Ce sont des missions de service civique « clés en main » consacrées à un sujet de société, accompagnées de formations pour les volontaires, d'une animation de réseau spécifique et d'un outillage pour le réseau.

Quatre enjeux transversaux accompagnent chaque grand programme :

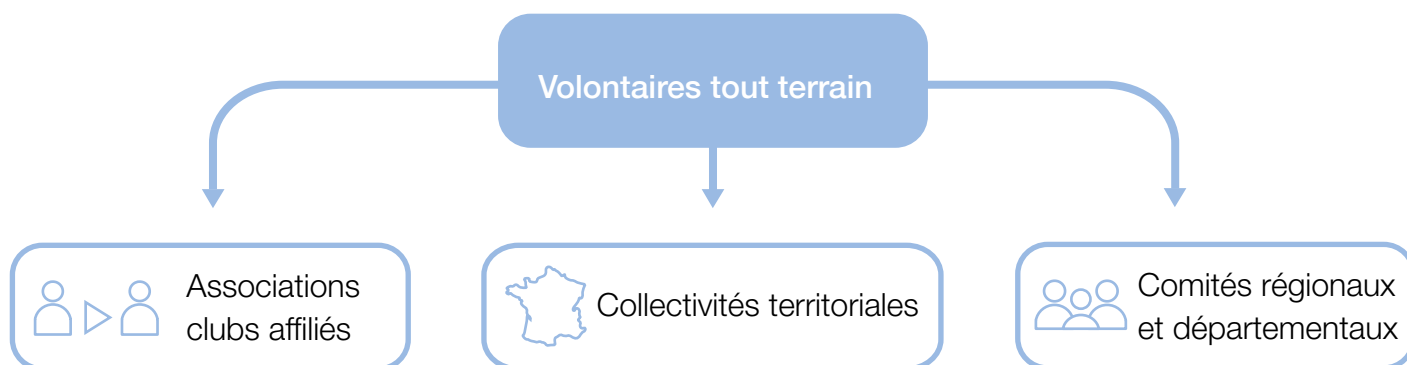
- accompagnement du parcours d'autonomisation des jeunes ;
- animation d'un tissu associatif autour d'un projet partagé impliquant les associations locales et les stratégies départementales, régionales et nationales ;
- redynamisation des territoires isolés ou enclavés : intervention plus particulièrement auprès des jeunes et des associations de ces territoires, où les propositions d'engagement sont peu nombreuses ;
- accompagnement et réalisation des missions en lien avec les priorités fédérales de promotion du sport autrement.



## LE GRAND PROGRAMME "VOLONTAIRES TOUT TERRAIN"

### Qui peut en bénéficier ?

Les volontaires pourront être accueillis dans différents types de structures :



#### Bon à savoir:

Les volontaires qui effectuent leur mission au sein des associations Ufolep ou des collectivités territoriales dans le cadre du grand programme sont également accompagnés par le comité départemental et/ou régional (formations, prêt de matériel...).



## Stratégie de mobilisation des associations et/ou des collectivités

La mobilisation des associations et des collectivités sur ce dispositif pourra prendre différentes formes (liste non exhaustive) :

- une association très structurée et employeuse qui souhaite valoriser, soutenir des actions et pourquoi pas expérimenter de nouvelles activités ;
- un comité départemental ou régional qui souhaite renforcer le projet associatif de la structure ;
- une collectivité qui souhaite travailler sur une approche pédagogique des activités physiques en lien avec les structures à objet non sportif (espace jeunes, Ehpad, centre socio-culturels) du territoire (mise en réseau, école de sport...).

## Accueillir plusieurs volontaires

L'accueil de plusieurs volontaires en même temps dans une structure sera à privilégier.

Cela a pour avantage de :

- créer une dynamique au sein de la structure ;
- éviter l'isolement des volontaires ;
- développer une expertise sur l'accompagnement de volontaires et de tuteurs.

### Bon à savoir :

Il est également possible de partager le temps de mission du volontaire entre le comité et les associations sportives ou entre plusieurs associations.



## Volontaires tout terrain



AXE 1

### MULTISPORT

#### OBJECTIFS

- Favoriser et promouvoir la dimension citoyenne et des offres multisport ;
- Favoriser et développer de nouvelles activités sportives au sein des structures affiliées ou au sein des structures à objet non sportif pour faciliter l'accès à l'activité sportive.



AXE 2

### ACTIVITÉS POUR TOUS

#### OBJECTIFS

- Favoriser et développer des activités sportives pour les publics éloignés au sein des structures affiliées ou des structures à objet non sportif.



AXE 3

### SPORT ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

#### OBJECTIFS

- Favoriser et développer l'émergence de sportifs citoyens ;
- Favoriser l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes.



## **AXE 1 : DES VOLONTAIRES ENGAGÉS POUR UNE PRATIQUE MULTISPORT**

Depuis 2005, l'Ufolep est engagée dans une dynamique de développement d'une offre de loisirs définie autour de la thématique du multisport, c'est-à-dire de la possibilité de pratiquer plusieurs activités différentes au sein d'une même structure associative. Dix ans plus tard, cette proposition connaît un succès et le public est de plus en plus en demande d'une offre variée et souple. Il souhaite découvrir et pratiquer plusieurs activités dans son parcours sportif.

À cet effet, le congrès de Cenon (33) a été consacré à la thématique multisport.

Par ailleurs, des dispositifs ont été initiés pour développer la pratique multisport au sein du réseau : campagne multisport, cahier des charges multisport, aide à l'emploi...

- Favoriser et promouvoir la dimension citoyenne des offres multisport;
- Favoriser et développer de nouvelles activités sportives au sein des structures affiliées ou au sein des structures à objet non sportif pour faciliter l'accès à l'activité sportive multisport.



Les volontaires seront accueillis pour développer ces objectifs :

- Favoriser la diversification des pratiques sportives au sein des associations sportives :  
Proposer des pratiques sportives permettant d'accueillir un nouveau public au sein d'une ou plusieurs associations d'un même territoire.  
*(fiche mission - Accompagner les activités de la commission sportive et proposer des temps de rencontres entre les sections ou clubs - page 13)*
- Diversifier les pratiques sportives dans les associations mono-disciplinaires :  
Proposer aux « accompagnants », publics accueillis ponctuellement dans des clubs sportifs, des activités physiques adaptées qui répondent à leurs attentes.  
*(fiche mission - Favoriser la diversification des pratiques sportives multisport au sein des associations sportives - page 14)*
- Favoriser la création de sections sportives dans des associations ou structures dont l'objet principal n'est pas la pratique sportive comme les centres sociaux, MJC...  
*(fiche mission - Favoriser l'émergence d'activités sportives multisports au sein d'associations - page 19)*
- Favoriser la dimension multisport lors des événements sportifs comme les événements sportifs nationaux, Playa tour, Ufostreet, Week-end activités de la forme...  
*(fiche mission - Favoriser la dimension multisport lors des événements sportifs - page 16)*







© Ufolep

## **AXE 2 : DES VOLONTAIRES ENGAGÉS POUR ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION DES PRATIQUES SPORTIVES**

L'Ufolep a développé des activités de loisirs et de bien-être (activités de la forme, « UFO nature », « À mon rythme »...) permettant de répondre aux attentes des pratiquants ainsi que de leurs « proches » (les parents, les conjoints, les collègues) pour développer une pratique citoyenne, solidaire et familiale au sein des associations. Des dispositifs ont également été initiés pour proposer une activité physique et sportive à des publics spécifiques (seniors, personnes vulnérables) que l'on retrouve dans des structures dont l'objet principal n'est pas le sport (foyer des aînés, Ehpad, CHRS).

- Favoriser et développer des activités sportives au sein des structures affiliées ou au sein des structures à objet non sportif pour faciliter l'accès à la pratique pour les publics éloignés ;
- Renforcer la cohésion sociale dans les quartiers et plus particulièrement dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR).



Les volontaires seront accueillis pour développer ces quatre objectifs :

- Amener le public à une pratique physique régulière :

Accueillir de nouveaux publics éloignés de la pratique des activités physiques en les fédérant autour d'une ou plusieurs activités en les adaptant à leurs besoins.

*(fiche mission - Accueillir de nouveaux publics éloignés de la pratique sportive - page 18)*

- Favoriser la création de sections sportives dans des associations ou structures dont l'objet principal n'est pas la pratique sportive.

*(fiche mission - Favoriser l'émergence d'activités sportives au sein des associations sportives - page 15)*

- Favoriser la santé et une pratique d'activité physique régulière au sein des associations sportives ou à objet non sportif dans une logique de prévention.

*(fiche mission - Favoriser la santé et une pratique d'activité physique régulière - page 20)*

- Favoriser la rencontre entre les associations et les habitants :

Proposer des pratiques sportives et/ou du lien social aux personnes habitant dans les quartiers de la politique de la ville.

*(fiche mission - Favoriser le lien social entre associations et habitants - page 21)*





### **AXE 3: DES VOLONTAIRES ENGAGÉS POUR UN SPORT ÉTHIQUE ET RESPONSABLE**

Depuis sa création, l'Ufolep a pour objet la défense du principe de laïcité et une meilleure prise en compte des enjeux et problématiques de société comme la citoyenneté, la mixité, l'égalité hommes/femmes, le développement durable et les premiers secours. Pour ce faire, un réseau de bénévoles et de professionnels associatifs est actif sur l'ensemble du territoire afin de promouvoir ces valeurs et principes fondamentaux de la fédération.

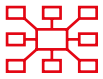
- Favoriser et développer l'émergence de sportifs citoyens ;
- Favoriser l'engagement et la prise de responsabilités des jeunes.



Les volontaires seront accueillis pour développer ces objectifs :

- Accompagner les formateurs à la mise en place des initiations aux gestes qui sauvent et favoriser les programmes d'éducation au secourisme ;
- Participer au déploiement du dispositif « Se'coureur » et au programme « Éduquer c'est prévenir » sur le département.  
*(fiche mission - Secourisme - page 22)*
- Lutter contre les discriminations en éduquant les personnes contre les préjugés, en mettant en valeur la diversité, en promouvant les valeurs d'égalité et le principe de laïcité.  
*(fiche mission - Citoyenneté/laïcité - page 23)*
- Éduquer à une pratique sportive éthique via des ateliers de lutte contre la violence, de promotion de l'arbitrage, de lutte contre le dopage...  
*(fiche mission - Promotion de l'éthique sous toutes ses formes - page 24)*
- Mettre en œuvre une démarche de développement durable au sein des associations sportives dans toutes ses dimensions sociales, économiques et environnementales.  
*(fiche mission - Une pratique d'activités physiques éco-responsable - page 25)*





## MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

Les fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement et les comités départementaux devront choisir les modalités concrètes de mise en œuvre du grand programme. Ce choix doit se faire par les responsables des fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement et des comités départementaux Ufolep. Cela devra s'appliquer à l'ensemble des jeunes contractualisés en mission de service civique « Volontaires tout terrain ».

### Deux possibilités s'offrent aux départements :

#### • **Choix 1 : le comité départemental Ufolep assure la mise en œuvre du grand programme :**

Le comité est en charge de toutes les étapes allant de la rédaction de la fiche mission au bilan nominatif, de l'accompagnement au projet d'avenir en passant par le recrutement et le suivi des jeunes et des structures en respectant le cadre obligatoire de l'Agence du service civique.

La fédération départementales de la Ligue de l'enseignement est identifiée comme l'interlocutrice du comité pour déployer le grand programme au sein du département, garante de l'agrément de service civique (suivi de l'enveloppe service civique, relation avec les services déconcentrés de l'État). Ainsi, le comité doit désigner des ressources humaines en charge du déploiement et du suivi du grand programme « Volontaires tout terrain ».

#### • **Choix 2: La fédération départementale de la Ligue assure la mise en œuvre du grand programme :**

La fédération départementale de la Ligue de l'enseignement est en charge de toutes les étapes de déploiement de la mission et de l'accompagnement du volontaire. Le comité départemental est identifié comme la structure d'accueil qui accompagnera le volontaire dans la réalisation de sa mission.

La grille de répartition des tâches, en annexe de ce document, présente en détails, les tâches et les obligations des fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement et des comités Ufolep quant à la mise en œuvre de « Volontaires tout terrain » selon le choix 1 ou 2.

Le choix d'accompagnement implique une répartition financière différente du grand programme.



© Ufolep



© Benoît Debuissier



## Modalités de financement

### Choix 1 : le comité Ufolep accompagne :

Il est en responsabilité du grand programme « Volontaires tout terrain ». Il perçoit une subvention par volontaire et par mois de mission au titre de l'accompagnement. La mise en place du grand programme demandant une implication plus grande des comités Ufolep, des modalités financières spécifiques ont été prévues :

- 80 €/mois : somme versée aux comités Ufolep par l'Ufolep nationale.
- 20 €/mois : somme versée aux fédérations de la Ligue de l'enseignement par le centre confédéral de la Ligue au titre de la gestion administrative (contrats).

### Choix 2 : la Ligue de l'enseignement accompagne :

La fédération départementale de la Ligue de l'enseignement est en responsabilité du grand programme « Volontaires tout terrain ». Elle perçoit une subvention par volontaire et par mois de mission au titre de l'accompagnement.

La mise en place du grand programme demandant une implication plus grande des fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement, des modalités financières spécifiques ont été prévues :

- 80 €/mois : somme versée aux fédérations de la Ligue de l'enseignement par le centre confédéral de la Ligue au titre de l'accompagnement et de la gestion administrative.
- 20 €/mois : somme restante au centre confédéral au titre de la gestion nationale de l'agrément service civique et de l'accompagnement au déploiement du service civique au sein des fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement.





## Modalités de mise en œuvre

### Formation civique et citoyenne (théorique et pratique)

La formation civique et citoyenne est composée d'une partie théorique et d'une partie pratique.

La fédération départementale de la Ligue de l'enseignement se charge de la formation théorique ; la part financière liée à cette formation reste donc à la fédération (100 € par volontaire). Les volontaires en mission dans le cadre des grands programmes pourront partager ce temps de formation avec les autres volontaires du territoire.

Afin de proposer des contenus innovants et formateurs, il sera envisagé une collaboration étroite entre le comité départemental Ufolep et la fédération départementale de la Ligue pour la mise en œuvre de la formation civique et citoyenne.

Pratique : les comités Ufolep auront en charge la formation PCS1 lorsqu'ils sont agréés par le ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, l'ASP (Agence de services et de paiement), verse 60 € par volontaire à la fédération départementale une fois les présences attestées. Les modalités de reversement de la somme au comité départemental seront inscrites dans la convention annuelle Ufolep/Ligue (annexe).

### Autres flux financiers

Conformément à la convention de délégation d'agrément de service civique, l'indemnité complémentaire versée au volontaire (107,58 €/mois) est à la charge de la structure d'accueil Ufolep, qui reversera la somme à la fédération de la Ligue de l'enseignement, chargée ensuite de reverser l'indemnité au volontaire chaque mois. Tout au long de sa mission, le volontaire est indemnisé à hauteur de 472,97 € par mois. Cette indemnité est versée directement par l'État au volontaire.

### Conventionnement du grand programme

Une convention-type est mise à disposition en annexe de ce document pour les fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement et les comités Ufolep. L'objectif est de contractualiser l'accompagnement à travers la répartition des différentes tâches du déploiement qualitatif du grand programme, entre les deux parties.

Éléments de la convention : choix de l'accompagnement, flux financiers associés, formations civiques et citoyennes (théorique et pratique).





## **RÔLE ET IMPLICATION DE L'ÉCHELON NATIONAL**

### L'Ufolep nationale et le centre confédéral de la Ligue de l'enseignement :

- proposent un accompagnement technique individualisé aux fédérations et aux comités régionaux et départementaux ainsi qu'aux associations souhaitant mettre en place le grand programme ;
- proposent des ressources pédagogiques sur le dispositif ;
- animent le réseau des référents et délégués régionaux/départementaux ;
- animent la communauté des volontaires au sens large (communauté sur les réseaux sociaux, communication...);
- proposent des temps de regroupement (formations en présentiel et à distance, rassemblements, participation à des temps forts de l'Ufolep, etc.).



## **OUTILS À DISPOSITION**

- La grille de répartition des tâches « figées » ;
- Les outils de la campagne de communication service civique ;
- La fiche pédagogique service civique ;
- Le kit Ufostreet/Playa tour/À mon rythme ;
- Les outils multisport ;
- Le matériel pour le dispositif « Se'coureur », « Éduquer c'est prévenir » ;
- Les fiches missions types ;
- ... liste non exhaustive et évolutive.

L'ensemble des documents seront à disposition des référents des comités départementaux et régionaux de l'Ufolep et de la Ligue sur un Framaligue.





## FORMATIONS

Dans l'objectif d'accompagner les tuteurs et volontaires dans la réalisation de leurs missions, des formations, sous format webconférence ou en présentiel, organisées par l'Ufolep nationale et la Ligue de l'enseignement, seront proposées aux « Volontaires tout terrain » les derniers lundis de chaque mois. Il est vivement conseillé d'y participer en groupe accompagné du tuteur, afin de débriefer ensuite les contenus au regard du contexte local et du projet de développement de la structure d'accueil du jeune. Les volontaires peuvent aussi avoir accès aux diverses formations proposées par les comités.



## REGROUPEMENT DES VOLONTAIRES

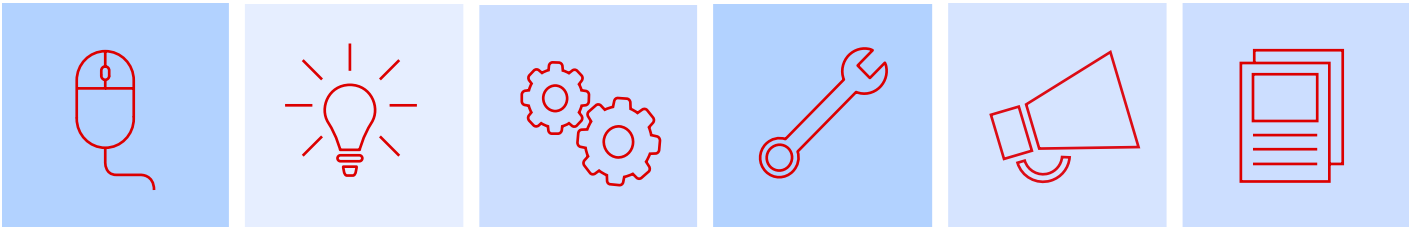
Un regroupement national des volontaires leur sera proposé, au moins une fois par an, afin de créer un réseau de jeunes engagés de l'Ufolep et de la Ligue de l'enseignement. Des regroupements régionaux et départementaux pourront, par ailleurs, être organisés au sein des comités.



## STRUCTURES PARTENAIRES AFFILIÉES

**Les volontaires pourront agir en lien avec des structures partenaires des comités Ufolep :**

- Les clubs affiliés à l'Usep ;
- Ehpad ou foyers pour personnes âgées ;
- Foyers sociaux/foyers d'hébergement ;
- Centres pour personnes en situation de handicap ;
- Accueils de loisirs/périscolaires ;
- Centres sociaux/maisons de quartier ;
- Autres.



© Ufolep

Fiches mission  
**AXE 1 : MULTISPORT**

## AXE 1

## MULTISPORT

### FICHE 1

**Accompagner les activités de la commission sportive et proposer des temps de rencontres entre les clubs et les sections**

#### OBJECTIF

Accompagner les actions de la commission sportive et créer du lien entre les associations proposant la même famille d'activités sportives.

#### EN QUOI LA MISSION CONTRIBUE-T-ELLE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

L'intérêt pour la structure d'accueil :

- Décloisonner les pratiques sportives ;
- Créer davantage de lien entre le comité Ufolep et les clubs ;
- Bénéficier d'un regard neuf pour mettre en place un projet collectif rassemblant plusieurs clubs.

L'intérêt pour le volontaire :

- Intégrer une commission sportive, agir pour le décloisonnement de la pratique sportive ;
- Participer à créer des temps conviviaux, favorisant les échanges entre les participants.

L'intérêt pour la société/les publics :

- Rencontrer d'autres pratiquants ;
- Profiter de l'organisation d'événements conviviaux, découvrir d'autres pratiques sportives ou d'autres manières de pratiquer.

#### RÉFÉRENCE DANS LE CATALOGUE DES MISSIONS

- 5 F : Favoriser la citoyenneté par le sport.
- 5 : Favoriser les pratiques « multi » activités physiques et sportives.

#### ACTIVITÉS DÉTAILLÉES DU VOLONTAIRE

Au sein de la commission sportive, le volontaire fait le lien entre tous les clubs, il valorise les activités proposées et accompagne la mise en place d'un projet collectif.

Le ou la volontaire pourra mener les activités suivantes :

- Rencontrer les différents clubs de la commission ;
- S'informer sur leur organisation et les activités proposées, faire le lien avec le comité Ufolep ;
- Identifier et faire remonter les besoins des clubs à la commission ;
- Faire du lien entre les clubs : proposer des temps d'échanges conviviaux ;
- Accompagner la mise en place d'un projet collectif mettant en avant les activités des clubs : manifestations sportives, rencontres « inter clubs », etc...

Le ou la volontaire prendra part à la mobilisation de bénévoles à travers les associations affiliées à l'Ufolep ou plus largement sur le territoire pour les impliquer dans le projet.

#### POINTS DE VIGILANCE

Le ou la volontaire ne peut pas être responsable des partenariats avec les structures présentes sur le territoire mais leur explique la démarche et les associe au projet.

Le ou la volontaire ne peut pas assurer l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive, ni être compté.e dans le taux d'encadrement légal d'un groupe.

**OBJECTIF**

Accompagner la mise en place de séances d'activités sportives au sein d'une ou plusieurs associations.

**EN QUOI LA MISSION CONTRIBUE-T-ELLE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?**

L'intérêt pour la structure d'accueil :

- Décloisonner les pratiques sportives ;
- S'engager pour l'accessibilité de la pratique sportive au plus grand nombre ;
- Faire venir de nouveaux adhérents, diversifier ses publics.

L'intérêt pour le volontaire :

- Agir pour l'accessibilité de la pratique sportive dans un cadre associatif ;
- Contribuer à créer des temps conviviaux et ludiques, favorisant les échanges entre les participants.

L'intérêt pour la société/les publics :

- Rencontrer d'autres pratiquants ;
- Bénéficier d'une offre d'activités sportives multisports adaptée et de qualité.

**RÉFÉRENCE DANS LE CATALOGUE DES MISSIONS**

- 5 F : Favoriser la citoyenneté par le sport.
- 5 : Favoriser les pratiques « multi » activités physiques et sportives.

**ACTIVITÉS DÉTAILLÉES DU VOLONTAIRE**

La mission consiste à accompagner la mise en place de nouvelles activités sportives à destination de différents publics au sein d'associations unisports.

Le ou la volontaire pourra mener les activités suivantes :

- Aller à la rencontre des associations, des maisons de quartier afin d'identifier leurs besoins et communiquer sur l'offre sportive multisport du comité Ufolep ;
- Accompagner les associations dans le développement d'une approche éducative de la pratique sportive via les écoles multisports, les cours multisports adultes sur leur territoire, les sections loisirs dans les clubs... ;
- Sensibiliser, par des temps d'échanges et/ou des petites animations, à l'intérêt de pratiquer une activité sportive (santé, prévention des chutes...) en fonction du public ;
- Faire le lien entre les associations participant au projet et les clubs Ufolep du territoire, pour proposer des temps de pratique d'une autre discipline ;
- Accompagner les animateurs sportifs sur les ateliers et séances d'animation en créant un cadre convivial et familial favorisant les échanges entre les participants.

**POINTS DE VIGILANCE**

Le ou la volontaire ne peut pas être responsable des partenariats avec les structures présentes sur le territoire mais leur explique la démarche et les associe au projet.

Le ou la volontaire ne peut pas assurer l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive, ni être compté.e dans le taux d'encadrement légal d'un groupe.

**OBJECTIF**

Accompagner la mise en place de séances d'activités sportives au sein d'une ou plusieurs associations n'ayant pas pour objet principal la pratique sportive.

**EN QUOI LA MISSION CONTRIBUE-T-ELLE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?**

L'intérêt pour la structure d'accueil :

- Décloisonner les pratiques sportives ;
- S'engager pour l'accessibilité de la pratique sportive au plus grand nombre ;
- Faire venir de nouveaux adhérents, diversifier ses publics.

L'intérêt pour le volontaire :

- Agir pour l'accessibilité de la pratique sportive dans un cadre associatif ;
- Contribuer à créer des temps conviviaux et ludiques, favorisant les échanges entre les participants.

L'intérêt pour la société/les publics :

- Rencontrer d'autres pratiquants ;
- Bénéficier d'une offre d'activités sportives multisports adaptée et de qualité.

**RÉFÉRENCE DANS LE CATALOGUE DES MISSIONS**

- 5 F : Favoriser la citoyenneté par le sport.
- 5 : Favoriser les pratiques « multi » activités physiques et sportives.

**ACTIVITÉS DÉTAILLÉES DU VOLONTAIRE**

La mission consiste à accompagner la mise en place de nouvelles activités sportives à destination de différents publics au sein d'associations qui n'ont pas d'objet sportif.

Le ou la volontaire pourra mener les activités suivantes :

- Aller à la rencontre des associations, des maisons de quartier afin d'identifier leurs besoins et communiquer sur l'offre sportive multisport du comité Ufolep ;
- Sensibiliser, par des temps d'échanges et/ou des petites animations, à l'intérêt de pratiquer une activité sportive (santé, prévention des chutes...) en fonction du public ;
- Accompagner les animateurs sportifs sur les ateliers et séances d'animation en créant un cadre convivial et familial favorisant les échanges entre les participants.

**POINTS DE VIGILANCE**

Le ou la volontaire ne peut pas être responsable des partenariats avec les structures présentes sur le territoire mais leur explique la démarche et les associe au projet.

Le ou la volontaire ne peut pas assurer l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive, ni être compté.e dans le taux d'encadrement légal d'un groupe.

**OBJECTIF DE LA MISSION**

Accompagner la mise en place de séances d'activités sportives au sein d'une ou plusieurs associations n'ayant pas pour objet principal la pratique sportive.

**EN QUOI LA MISSION CONTRIBUE-T-ELLE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?**

L'intérêt pour la structure d'accueil :

- Décloisonner les pratiques sportives ;
- S'engager pour l'accessibilité de la pratique sportive au plus grand nombre ;
- Faire venir de nouveaux adhérents, diversifier ses publics.

L'intérêt pour le volontaire :

- Organiser des événements répondant aux attentes des adhérents/accompagnateurs... ;
- Contribuer à créer des temps conviviaux et ludiques, favorisant les échanges entre les participants.

L'intérêt pour la société/les publics :

- Rencontrer d'autres pratiquants ;
- Bénéficier d'une offre d'activités sportives multisports adaptée et de qualité.

**RÉFÉRENCE DANS LE CATALOGUE DES MISSIONS**

- 5 F : Favoriser la citoyenneté par le sport.
- 5 : Favoriser les pratiques « multi » activités physiques et sportives.

**ACTIVITÉS DÉTAILLÉES DU VOLONTAIRE**

La mission consiste à accompagner la mise en place d'activités multisports lors des événements sportifs comme pour les nationaux, Ufostreet, Playa tour, la Nuit des relais... ;

Le ou la volontaire pourra mener les activités suivantes :

- Aller à la rencontre des associations, des maisons de quartier qui proposent des activités sportives ou culturelles pour organiser des événements sportifs multisports ;
- Accompagner les comités et clubs à la mise en œuvre des événements sportifs multisports sur les territoires tels que l'Ufostreet, le Playa tour... ;
- Faire le lien entre les associations et pratiquants participant au projet et les clubs Ufolep du territoire, permettant d'inscrire les personnes dans une pratique régulière ;
- Accompagner les animateurs sportifs sur les ateliers et séances d'animation en participant à l'organisation de l'événement (outils de communication, installation des équipements, relations avec les partenaires...).

**POINTS DE VIGILANCE**

Le ou la volontaire ne peut pas être responsable des partenariats avec les structures présentes sur le territoire mais leur explique la démarche et les associe au projet.

Le ou la volontaire ne peut pas assurer l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive, ni être compté.e dans le taux d'encadrement légal d'un groupe.

**OBJECTIF**

Accompagner la ou les commissions techniques dans le suivi et le développement des activités.

**EN QUOI LA MISSION CONTRIBUE-T-ELLE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?**

L'intérêt pour la structure d'accueil :

- Recréer du lien avec les commissions ;
- Accompagner le bénévole ;
- S'engager pour l'accessibilité de la pratique sportive au plus grand nombre.

L'intérêt pour le volontaire :

- Organiser des événements répondant aux attentes des adhérents/accompagnateurs... ;
- Contribuer à créer des temps conviviaux et ludiques, favorisant les échanges entre les participants.

L'intérêt pour la société/les publics :

- Avoir un.e référent.e de l'activité au sein du comité ou de la fédération qui aide au développement des activités ;
- Bénéficier d'une offre d'activités sportives multisports adaptée et de qualité.

**RÉFÉRENCE DANS LE CATALOGUE DES MISSIONS**

- 5 F : Favoriser la citoyenneté par le sport.
- 5 : Favoriser les pratiques « multi » activités physiques et sportives.

**ACTIVITÉS DÉTAILLÉES DU VOLONTAIRE**

La mission consiste à accompagner le ou la responsable de la commission sportive dans tous les domaines de la vie sportive.

Le ou la volontaire pourra mener les activités suivantes :

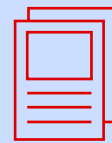
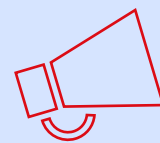
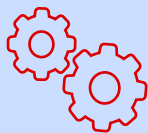
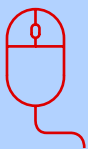
- Aller à la rencontre des clubs/comités départementaux, qui proposent des activités sportives de la commission pour créer du lien entre les structures ;
- Accompagner les comités et clubs à la mise en oeuvre des événements sportifs multisports sur les territoires tels que l'Ufostreet, le Playa tour, les finales nationales... ;
- Animer les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram...) et le site internet du comité et de la commission en relayant l'actualité de la vie du comité mais aussi la vie du club à travers des reportages ou interviews ;
- Accompagner les comités dans l'organisation des formations fédérales organisées par la commission.

Le ou la volontaire pourra assurer le suivi de plusieurs commissions sportives en lien avec le ou la responsable de la commission.

**POINTS DE VIGILANCE**

Le ou la volontaire ne peut pas être responsable des partenariats avec les structures présentes sur le territoire mais leur explique la démarche et les associe au projet.

Le ou la volontaire ne peut pas assurer l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive, ni être compté.e dans le taux d'encadrement légal d'un groupe.



© Ufolep

Fiches mission

# AXE 2 : PRATIQUES SPORTIVES POUR TOUS



**OBJECTIF**

Proposer des pratiques sportives permettant d'accueillir un nouveau public au sein d'une ou plusieurs associations d'un même territoire.

**EN QUOI LA MISSION CONTRIBUE-T-ELLE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?**

L'intérêt pour la structure d'accueil :

- Faire venir de nouveaux adhérents, diversifier ses publics ;
- Promouvoir la pratique en famille/sport-santé ;
- S'engager pour l'accessibilité de la pratique sportive au plus grand nombre.

L'intérêt pour le volontaire :

- Agir pour l'accessibilité de la pratique sportive dans un cadre associatif ;
- Contribuer à créer des temps conviviaux et ludiques pour les participants.

L'intérêt pour la société/les publics :

- Bénéficier d'une offre d'activités sportives adaptée et de qualité ;
- Rencontrer d'autres pratiquants.

**RÉFÉRENCE DANS LE CATALOGUE DES MISSIONS**

- 5 F : Favoriser la citoyenneté par le sport.
- 5 : Favoriser les pratiques « multi » activités physiques et sportives.
- 3a : Développer du lien social dans les quartiers.

**ACTIVITÉS DÉTAILLÉES DU VOLONTAIRE**

La mission consiste à accompagner la mise en place de nouvelles activités permettant d'inclure de nouvelles personnes aux activités du club.

Le ou la volontaire pourra mener les activités suivantes :

- Rencontrer les publics qui « gravitent » autour du club (parents, accompagnants...) et des habitants pour recueillir leurs besoins et envies en termes de pratique sportive ;
- Participer à la mise en place des séances et communiquer auprès des publics aux alentours du club ;
- Faire le lien avec les bénévoles, accompagnateurs et éducateurs sportifs en proposant des temps d'échanges conviviaux ;
- Accompagner les éducateurs sportifs sur les ateliers en créant un cadre de pratique convivial et en favorisant les échanges entre les participants.

Le ou la volontaire prendra part à la mobilisation de bénévoles à travers les associations affiliées à l'Ufolep ou plus largement sur le territoire pour les impliquer sur le projet.

**POINTS DE VIGILANCE**

Le ou la volontaire ne peut pas être responsable des partenariats avec les structures présentes sur le territoire mais leur explique la démarche et les associe au projet.

Le ou la volontaire ne peut pas assurer l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive, ni être compté.e dans le taux d'encadrement légal d'un groupe.

**OBJECTIF**

Accompagner la mise en place de séances d'activités sportives au sein d'une ou plusieurs associations n'ayant pas pour objet principal la pratique sportive.

**EN QUOI LA MISSION CONTRIBUE-T-ELLE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?**

L'intérêt pour la structure d'accueil :

- Faire venir de nouveaux adhérents, diversifier ses publics ;
- S'engager pour l'accessibilité de la pratique sportive au plus grand nombre.

L'intérêt pour le volontaire :

- Agir pour l'accessibilité de la pratique sportive dans un cadre associatif ;
- Contribuer à créer des temps conviviaux et ludiques pour les participants.

L'intérêt pour la société/les publics :

- Bénéficier d'une offre d'activités sportives adaptée et de qualité ;
- Rencontrer d'autres pratiquants.

**RÉFÉRENCE DANS LE CATALOGUE DES MISSIONS**

- 5 F : Favoriser la citoyenneté par le sport.
- 5 : Favoriser les pratiques « multi » activités physiques et sportives.
- 3a : Développer du lien social dans les quartiers.

**ACTIVITÉS DÉTAILLÉES DU VOLONTAIRE**

La mission consiste à accompagner la mise en place de nouvelles activités sportives à destination de différents publics au sein d'associations qui n'ont pas d'objet sportif.

Le ou la volontaire pourra mener les activités suivantes :

- Aller à la rencontre des associations, clubs de bénévoles qui ne proposent pas la pratique d'activités sportives, identifier leurs besoins et communiquer sur l'offre sportive du comité Ufolep... ;
- Sensibiliser par des temps d'échanges et/ou des petites animations sur l'intérêt de pratiquer une activité sportive (santé, prévention des chutes...) en fonction du public ;
- Faire le lien entre les associations qui participent au projet et les clubs Ufolep du territoire permettant d'inscrire les personnes dans une pratique régulière ;
- Accompagner les animateurs sportifs sur les ateliers en créant un cadre de pratique convivial et en favorisant les échanges entre les participants.

Le ou la volontaire prendra part à la mobilisation de bénévoles à travers les associations affiliées à l'Ufolep ou plus largement sur le territoire pour les impliquer sur le projet.

**POINTS DE VIGILANCE**

Le ou la volontaire ne peut pas être responsable des partenariats avec les structures présentes sur le territoire mais leur explique la démarche et les associe au projet.

Le ou la volontaire ne peut pas assurer l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive, ni être compté.e dans le taux d'encadrement légal d'un groupe.

**OBJECTIF**

Encourager la prise en compte par chacun de son capital santé.

**EN QUOI LA MISSION CONTRIBUE-T-ELLE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?**

L'intérêt pour la structure d'accueil :

- Faire venir de nouveaux adhérents, diversifier ses publics ;
- Promouvoir la pratique en famille ;
- S'engager pour l'accessibilité de la pratique sportive au plus grand nombre.

L'intérêt pour le volontaire :

- Agir pour l'accessibilité de la pratique sportive dans un cadre associatif ;
- Contribuer à créer des temps conviviaux et ludiques pour les participants.

L'intérêt pour la société/les publics :

- Bénéficier d'une offre d'activités sportives adaptée et de qualité ;
- Rencontrer d'autres pratiquants.

**RÉFÉRENCE DANS LE CATALOGUE DES MISSIONS**

- 1 : Promotion d'une vie saine.
- 5 : Favoriser les pratiques « multi » activités physiques et sportives.
- 3a : Développer du lien social dans les quartiers.

**ACTIVITÉS DÉTAILLÉES DU VOLONTAIRE**

- Faciliter l'appropriation des actions de prévention et l'information en faveur de la santé et du bien-être ;
- Sur les questions de prévention des pratiques à risques, l'intervention de volontaires semble particulièrement utile pour faire passer des messages de prévention. Il s'agira donc de sensibiliser des publics variés, en animant des ateliers, en sollicitant des intervenants bénévoles (associations de prévention partenaires) en proposant de nouveaux outils... ;
- Sensibiliser, par des temps d'échanges et/ou des petites animations, à l'intérêt de pratiquer une activité sportive (santé, prévention des chutes...) en fonction du public ;
- Faire la promotion du dispositif « À mon rythme » (AMR) auprès du réseau.

**POINTS DE VIGILANCE**

Le ou la volontaire ne peut pas être responsable des partenariats avec les structures présentes sur le territoire mais leur explique la démarche et les associe au projet.

Le ou la volontaire ne peut pas assurer l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive, ni être compté.e dans le taux d'encadrement légal d'un groupe.

Le ou la volontaire devra bénéficier d'une formation aux questions de prévention et de santé.

**OBJECTIF**

Favoriser les pratiques sportives et le lien social auprès des habitants des quartiers prioritaires.

**EN QUOI LA MISSION CONTRIBUE-T-ELLE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?**

L'intérêt pour la structure d'accueil :

- Faire venir de nouveaux adhérents, diversifier ses publics ;
- Promouvoir la pratique en famille/sport-santé ;
- S'engager pour l'accessibilité de la pratique sportive au plus grand nombre.

L'intérêt pour le volontaire :

- Agir pour l'accessibilité de la pratique sportive dans un cadre associatif ;
- Contribuer à créer des temps conviviaux et ludiques pour les participants.

L'intérêt pour la société/les publics :

- Bénéficier d'une offre d'activités sportives adaptée et de qualité ;
- Rencontrer d'autres pratiquants.

**RÉFÉRENCE DANS LE CATALOGUE DES MISSIONS**

- 5 F : Favoriser la citoyenneté par le sport.
- 5 : Favoriser les pratiques « multi » activités physiques et sportives.
- 3a : Développer du lien social dans les quartiers.

**ACTIVITÉS DÉTAILLÉES DU VOLONTAIRE**

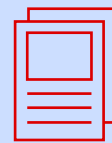
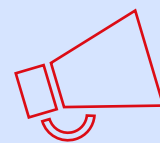
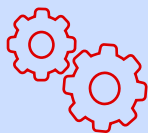
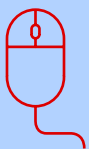
- Favoriser et organiser des rencontres entre les habitants du quartier (fête du sport, du centre social...);
- Rencontrer les publics qui « gravitent » autour du club (parents, accompagnants...) et des habitants pour recueillir leurs besoins et envies en termes de pratique sportive ;
- Aller à la rencontre des habitants, faciliter leur participation à l'événement ;
- Soutenir l'accompagnement d'habitants dans la mise en œuvre de projets vacances (partenariat avec ANCV) ;
- Faire connaître les projets « Toutes sportives » ; « Sports seniors » ; « Ufostreet » ; « Playa tour » ; « À mon rythme » ; « Parcours coordonné » ;
- Utiliser et relayer les outils de l'Ufolep sur la thématique ;
- Accompagner les animateurs sportifs sur les ateliers : participer à la création d'un cadre de pratique convivial et favoriser les échanges entre participants.

**POINTS DE VIGILANCE**

Le ou la volontaire ne peut pas être responsable des partenariats avec les structures présentes sur le territoire mais leur explique la démarche et les associe au projet.

Le ou la volontaire ne peut pas assurer l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive, ni être compté.e dans le taux d'encadrement légal d'un groupe.

Le ou la volontaire devra bénéficier d'une formation aux questions de prévention et de santé.



© Ufolep

Fiches mission

# AXE 3 : SPORT ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

**OBJECTIF**

Sensibiliser le grand public, notamment les personnes les plus vulnérables, aux comportements assurant leur propre sécurité et aux premiers gestes qui sauvent.

**EN QUOI LA MISSION CONTRIBUE-T-ELLE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?**

L'intérêt pour la structure d'accueil :

- Renforcer la sécurité et la formation des pratiquants ;
- Être en capacité de participer activement à la chaîne des secours ;
- Faire du lien avec les associations Ufolep et le secteur vacances de la Ligue.

L'intérêt pour le volontaire :

- Être ambassadeur.rice d'une citoyenneté active en promouvant « les gestes qui sauvent » (dispositif de sensibilisation au secourisme).

L'intérêt pour la société/les publics :

- Être en capacité d'assurer sa sécurité et celle des autres à travers l'apprentissage de gestes citoyens de premiers secours :

*Demande forte de la population d'être initiée aux gestes qui sauvent, notamment depuis les attentats de 2015.*

*Et volonté du gouvernement de « former 80 % de la population aux gestes de premiers secours » - Mesure n°12/25 de la stratégie nationale de santé 2018 – 2022 du Gouvernement.*

**RÉFÉRENCE DANS LE CATALOGUE DES MISSIONS**

- 5 g : Favoriser l'accès pour tous aux gestes/savoir-être qui sauvent.
- 5 F : Favoriser la citoyenneté par le sport.

**ACTIVITÉS DÉTAILLÉES DU VOLONTAIRE**

- Accompagner les formateurs à la mise en place des initiations aux gestes qui sauvent. Les sessions d'initiation pourront se dérouler au sein des établissements scolaires à partir du collège et les centres de vacances ainsi que les accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement ;
- Promouvoir et diffuser le dispositif Se'coureur de l'Ufolep auprès de tous les organisateurs de manifestations sportives. Auprès des partenaires fédéraux ou privés intéressés par le dispositif comme les comités Ufolep, les fédérations sportives agréées par le ministère des Sports, les entreprises privées d'organisation d'événements sportifs, les collectivités territoriales ;
- Accompagner les formateurs à la mise en œuvre du programme « Éduquer, c'est prévenir » développé par l'Ufolep auprès du public scolaire et périscolaire en priorité ;
- Accompagner les éducateurs à la mise en place d'ateliers de sensibilisation à la sécurité de la pratique prévus dans les dispositifs « kid bike », « école de piltage », « école multisport de loisirs »...

**POINTS DE VIGILANCE**

Lors des ateliers de sensibilisation, le ou la volontaire ne peut être considéré.e comme faisant partie du taux d'encadrement. La présence du formateur et des personnes qui encadrent le groupe est obligatoire. Le ou la volontaire n'est pas responsable du contenu de la formation.

**OBJECTIF**

Lutter contre les discriminations en éduquant les personnes contre les préjugés, en mettant en valeur la diversité, en promouvant la laïcité et les valeurs d'égalité et de respect.

**EN QUOI LA MISSION CONTRIBUE-T-ELLE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?**

L'intérêt pour la structure d'accueil :

- Renforcer la dimension citoyenne dans ses activités ;
- Promouvoir les valeurs de laïcité et de citoyenneté auprès de ses adhérents.

L'intérêt pour le volontaire :

- Être un sportif citoyen qui agit pour lutter contre toutes formes de violences ;
- Sensibiliser le monde sportif au bien vivre-ensemble, à l'inclusion par le sport.

L'intérêt pour la société/les publics :

- Promouvoir un sport laïque et citoyen ;
- Lutter contre toutes formes de discriminations ;
- Lutte contre les violences.

**RÉFÉRENCE DANS LE CATALOGUE DES MISSIONS**

- 4.2 : Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité.
- 5 F : Favoriser la citoyenneté par le sport.

**ACTIVITÉS DÉTAILLÉES DU VOLONTAIRE**

- Faire évoluer le regard des personnes du monde associatif (dirigeants, salariés, licenciés, accompagnateurs...) sur les personnes victimes de discriminations en promouvant les valeurs d'égalité et de laïcité ;
- Mobiliser des associations sur les questions de lutte contre les discriminations et les violences, de mixité hommes/femmes, de stéréotypes et de représentation afin de favoriser l'accueil de tous les publics au sein des associations ;
- Construire et organiser avec les associations des actions de sensibilisation et de rencontres jeunes/acteurs du monde associatif sur ces questions ;
- Intervenir en milieu scolaire, périscolaire et dans les associations pour sensibiliser les jeunes à la diversité et promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, de laïcité en s'appuyant sur les outils mis à disposition par la fédération (guide de la laïcité, lutte contre les violences/discriminations...) mais également sur les thématiques suivantes : droits des enfants, mixité, non-violence, développement durable, citoyenneté...
- Organiser des sessions de formation sur les « Valeurs de la laïcité » en lien avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) auprès des associations sportives afin de promouvoir la laïcité dans les associations.

**POINTS DE VIGILANCE**

Lors des ateliers de sensibilisation, le ou la volontaire ne peut être considéré.e comme faisant partie du taux d'encadrement. La présence du formateur et des personnes qui encadrent le groupe est obligatoire. Le ou la volontaire n'est pas responsable du contenu de la formation.

**OBJECTIF**

Favoriser le développement de sportifs citoyens au travers d'actions de promotion du secourisme, de lutte contre le dopage et d'incitation à la prise de responsabilités par les jeunes dans les instances.

**EN QUOI LA MISSION CONTRIBUE-T-ELLE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?**

L'intérêt pour la structure d'accueil :

- Renforcer la dimension citoyenne dans ses activités ;
- Impliquer les jeunes au sein des instances dirigeantes et des événements statutaires.

L'intérêt pour le volontaire :

- Être un sportif citoyen qui agit pour lutter contre toutes formes de violences ;
- Favoriser l'émergence de sportifs citoyens.

L'intérêt pour la société/les publics :

- Promouvoir un sport éthique et responsable ;
- Contribuer au renouvellement des instances dirigeantes ;
- Respecter les règles et promouvoir des valeurs de solidarité et de fraternité.

**RÉFÉRENCE DANS LE CATALOGUE DES MISSIONS**

- 4.2 : Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité
- 5 F : Favoriser la citoyenneté par le sport

**ACTIVITÉS DÉTAILLÉES DU VOLONTAIRE**

La mission consiste à accompagner le comité et/ou les associations dans la mise en œuvre de projets de lutte contre toutes formes de discriminations mais aussi de lutte contre les violences et le dopage.

Le ou la volontaire pourra mener les activités suivantes :

- Mise en œuvre d'ateliers de sensibilisation à la lutte contre le dopage ;
- Animation des commissions jeunes au sein des comités directeurs ;
- Animation d'ateliers auprès des jeunes sur le fonctionnement d'une association et des rôles des fonctions de dirigeants ;
- Promotion de l'arbitrage auprès des jeunes et ateliers de sensibilisation au rôle de l'arbitre auprès des licenciés mais aussi des salariés, bénévoles et parents ;
- Organiser et animer dans les associations des ateliers de sensibilisation à la consommation d'alcool et de drogues, notamment lors des « troisièmes mi-temps » ;
- Participer à la conception d'outils de communication et de supports pédagogiques à destination des clubs ;
- Organiser des sessions de formation sur les « Valeurs de la laïcité » en lien avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) auprès des associations sportives.

**POINTS DE VIGILANCE**

Lors des ateliers de sensibilisation, le ou la volontaire ne peut être considéré.e comme faisant partie du taux d'encadrement. La présence du formateur et des personnes qui encadrent le groupe est obligatoire. Le ou la volontaire n'est pas responsable du contenu de la formation.



**OBJECTIF**

Accompagner la mise en place d'une démarche de développement durable au sein du réseau affilié et de nos événements.

**EN QUOI LA MISSION CONTRIBUE-T-ELLE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?**

L'intérêt pour la structure d'accueil :

- Être reconnu comme un acteur responsable et engagé à même de contribuer à la conservation des espaces de pratiques (du gymnase et ses alentours aux espaces de nature) et de sensibiliser à la nécessaire transition écologique de nos sociétés ;
- Sensibiliser un nouveau public avec la possibilité de fidéliser de nouveaux adhérents.

L'intérêt pour le volontaire :

- Contribuer et participer à la mise en place d'une démarche de développement durable sur un territoire à travers une structure associative.

L'intérêt pour la société/les publics :

- Découvrir une nouvelle manière de pratiquer les activités physiques et sportives, de participer au respect de l'environnement et plus largement aux enjeux sociétaux.

**RÉFÉRENCE DANS LE CATALOGUE DES MISSIONS**

- 2.1 : Sensibiliser à la responsabilité citoyenne en matière environnementale et aux enjeux environnementaux
- 5 F : Favoriser la citoyenneté par le sport

**ACTIVITÉS DÉTAILLÉES DU VOLONTAIRE**

La mission a pour objectif de favoriser, chez les associations et partenaires, une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et de faciliter la mise en place d'actions écologiques, sociales et économiques auprès des adhérents, accompagnateurs, salariés, bénévoles...

Les jeunes sont particulièrement attentifs à ce sujet mais restent démunis lorsqu'il s'agit de le mettre en pratique au travers de leur engagement.

Le ou la volontaire pourra mener les activités suivantes :

- Accompagner les organisateurs d'événements sportifs à la mise en place de gestes éco-citoyens : mise en place du tri sélectif sur les manifestations, système de co-voiturage pour se rendre sur place... ;
- Valoriser et faire (re)découvrir à la population les espaces naturels du territoire en enrichissant les rencontres sportives de pleine nature (orientation, randonnées...) par une approche spécifique de découverte du patrimoine environnemental local (ateliers pédagogiques, outils de sciences participatives tels que Suricate...);
- Avec l'aide des éducateurs, des bénévoles et outils fédéraux existants proposer aux pratiquants des animations de sensibilisation au développement durable pendant les manifestations sportives, des temps d'échanges, de rencontres... ;
- Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques environnementales en réalisant des outils simples de sensibilisation ;

- En soutien des éducateurs, créer du lien avec les différents acteurs du développement durable sur le territoire (CDESI, associations environnementales, syndicats du tri...): cela permettra d'une part, de s'appuyer dessus lors des manifestations ou en cas de besoin d'expertise, et d'autre part de participer à diverses consultations autour de la gestion des espaces de nature et de l'aménagement du territoire ;
- Contribuer au nettoyage, à la préservation et au balisage des espaces de pratique sportive notamment de nature.

**POINTS DE VIGILANCE**

Lors des ateliers de sensibilisation, le ou la volontaire ne peut être considéré.e comme faisant partie du taux d'encadrement. La présence du formateur et des personnes qui encadrent le groupe est obligatoire. Le ou la volontaire n'est pas responsable du contenu de la formation.

## **RÉPARTITION DES TÂCHES ENTRE COMITÉ UFOLEP ET FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**

Au regard de la grille de répartition des tâches et de leur structuration, les comités et clubs Ufolep pourront choisir entre deux modèles d'accompagnement du volontaire :















**Choix 1 : Le comité Ufolep accompagne le volontaire**

**Choix 2 : La fédération départementale de la Ligue accompagne le volontaire**

Aussi, une convention qui actera ce choix, sera à signer entre le comité et la fédération départementale de la Ligue de l'enseignement.



Définition du projet d'accueil et de la rédaction de la mission		
Définit et accompagne les structures dans la définition de leur projet d'accueil	 	
Accompagne la rédaction de la mission dans la conformité de notre agrément national		 
Donne un avis final sur la mission avant validation du contrat		
Rédaction et publication de l'annonce de la mission		
Définit ou accompagne la structure d'accueil à la rédaction de l'annonce de la mission		
Valide et publie l'annonce de la mission sur le site de l'ASC via son compte utilisateur		
Assure la diffusion de l'annonce via des canaux complémentaires		
Réceptionne les candidatures sur le site de l'ASC et assure leurs transmissions		
Recrutement des volontaires		
Définit les critères de sélection et garantit l'accessibilité à tous profils de jeunes		 
Participe ou organise les séances d'information et de recrutement		 
Création et validation des contrats d'engagement		
Édite les documents relatifs au contrat des volontaires dans SC Office, et ceux d'une éventuelle rupture anticipée		
Transmet à l'ASP/au centre confédéral les documents nécessaires à la validation des contrats		

Suivi du volontaire pendant sa mission		
Assure le double tutorat		 
Accompagne la réflexion concernant le projet d'avenir		
Prépare le bilan nominatif avec le volontaire et la structure d'accueil		
Identifie une nouvelle structure d'accueil pour un volontaire en cas de difficultés		
Organisation de la formation civique et citoyenne		
Organise les sessions de formation civique et citoyenne		
Construit les contenus pédagogiques des formations	 	 
S'assure de la participation de tous les volontaires aux formations		
Déclare la participation des volontaires sur SC Office		
Inscrit les volontaires aux formations PSC1		
Formation et animation de réseau		
Organise des formations pour les tuteurs (marché public avec l'Agence du service civique)		
S'assure de la participation des tuteurs aux formations		
Organise des ateliers/échanges de pratiques pour les tuteurs		

## **VOS CONTACTS**

### Au niveau national:



#### **Ufolep**

Jennifer Arreteau

✉ jarreteau.laligue@ufolep-usep.fr

☎ 01 43 58 97 70



#### **Ligue de l'enseignement**

Antoine Suter

✉ asuter@laligue.org

☎ 01 43 58 97 43

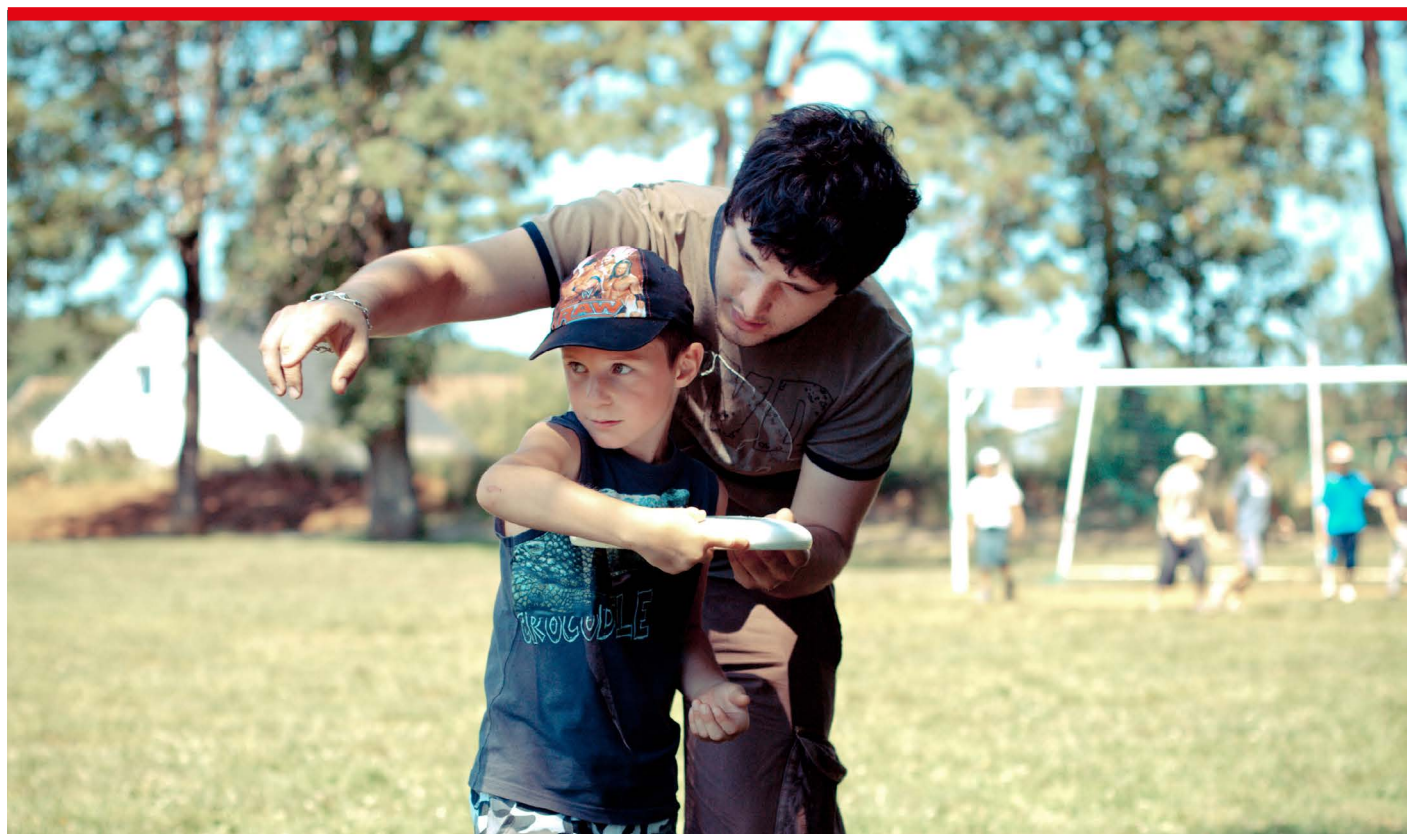
### Au niveau local:

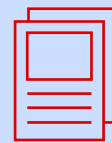
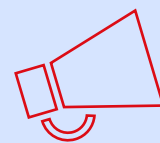
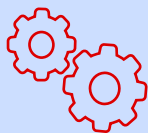
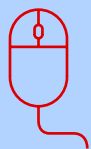
Les comités régionaux et départementaux Ufolep

Coordonnées des comités Ufolep 

Les fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement

Coordonnées des fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement 

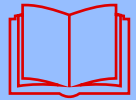
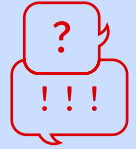
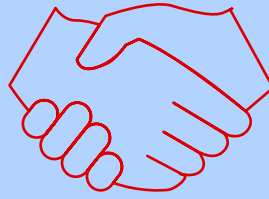
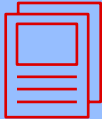
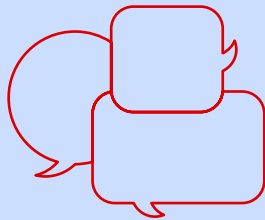
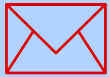
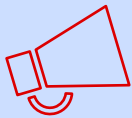




© Ufolep

Annexe

# CONVENTION LIGUE/UFOLEP



## GRAND PROGRAMME D'ENGAGEMENT

Mouvement laïque d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs, à travers 103 fédérations départementales qui accompagnent des associations présentes dans 24 000 communes.

S'engager à la Ligue, c'est apprendre par et avec les autres, faire vivre la convivialité et la fraternité.

S'engager à la Ligue, c'est construire de la solidarité et agir contre les inégalités.

S'engager à la Ligue, c'est prendre sa part d'une démocratie qui implique tous ses citoyens.

S'engager à la Ligue, c'est créer un lien entre des actes à la mesure de chacun et des combats à l'échelle de l'humanité.

[www.laligue.org](http://www.laligue.org)

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :



## VOLONTAIRES TOUT TERRAIN

*Engagés pour « tous les sports autrement »*

Fédération multisport, l'Ufolep a pour ambition de rendre les activités physiques et sportives accessibles à tous les publics, des plus jeunes aux plus âgés. Elle propose à la fois des activités adaptées et du sport-santé, des pratiques loisir, des activités compétitives et des événements sportifs grand public.

Créée en 1928 au sein de la Ligue de l'enseignement, l'Ufolep défend les principes de laïcité, de citoyenneté et de solidarité, dans l'esprit de l'éducation populaire. Elle lie la pratique sportive à l'engagement associatif, à la promotion de l'égalité hommes-femmes et à la lutte contre toutes les discriminations.

L'Ufolep s'investit dans les politiques éducatives et sportives des territoires et est un acteur de l'économie sociale et solidaire. Elle forme à l'animation sportive (CQP, Certificat de qualification professionnelle), à la prévention santé et au secourisme (PSC1). Elle développe des projets d'insertion et des séjours éducatifs.

[www.ufolep.org](http://www.ufolep.org)

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

